La thuyone est une molécule appartenant à la famille des cétones mono-terpéniques, présente dans les absinthes. A forte dose elle entraine des effets neurologiques (convulsion, hallucination), elle est donc soumise à réglementation. Elle est en général présente sous 2 formes isomériques α et β.

La pulégone, présente dans l'armoise, est un monoterpène également règlementé dans les boissons.

La fenchone est quant à elle une molécule importante de l'huile essentielle de fenouil et réglementée par le décret du 2 novembre 1988.

Comme pour toutes nos méthodes développées en interne un dossier de validation a été constitué. Pour ces composés, absents de tout circuit inter-laboratoire, un système d'autocontrôle a été mis en place.

Analyse des thuyones α et β, de la fenchone et de la pulégone dans les boissons et ingrédients à base d'absinthe

Nous contacter

Laboratoire Etudes et Contrôles
8, Rue de la Haute Sarrazine
16 100 COGNAC —France

contact@lec-cognac.fr

(+33) (0)5 45 82 49 54

www.lec-cognac.fr

PERFORMANCES DE LA METHODE

CONCENTRATIONS MAXIMALES AUTORISEES EN mg/L :

Somme thuyones α + β	35
Pulégone	100
Fenchone	5

La méthode développée en interne consiste en une extraction proche de celle décrite dans le recueil de l'OIV. En revanche l'analyse est réalisée en GC-MS et non par GC-FID.

LIMITES DE DETECTION(1) ET DE QUANTIFICATION(2) POUR LA METHODE :

- Thuyone α —> Ld : 7 µg/L et Lq : 190 µg/L
- Thuyone β —> Ld : 10 µg/L et Lq : 30 µg/L
- Pulégone —> Ld : 70 µg/L et Lq : 200 µg/L
- Fenchone —> Ld : 70 µg/L et Lq : 220 µg/L

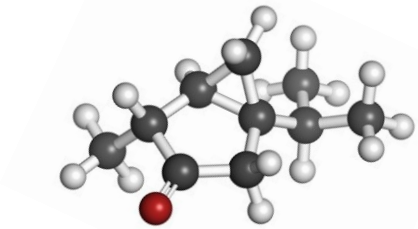

Volume minimum d'échantillon requis : **30 mL**

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ANALYSE DES THUYONE α et β, DE LA FENCHONE ET DE LA PULEGONE

- Pour l'analyse de ce composé à des seuils du ppb (µg/L), notre laboratoire suit les recommandations du Guide Technique d'Accréditation LAB GTA 26(3) émis par le COFRAC.
- Pour la validation et la surveillance de la méthode d'analyse, nous travaillons directement sur la matrice (spiritueux, liqueurs, infusions ou autres) au lieu d'une solution synthétique afin de garantir la réalité des performances annoncées.

Ces performances ont été validées selon la norme NF-V03-110* révision mai 2010. Nous rappelons que ces limites sont systématiquement contrôlées lors de nos sessions d'analyses afin de garantir ces performances en routine.

**Analyse des produits agricoles et alimentaires – Protocole de caractérisation en vue de la validation d'une méthode d'analyse quantitative par construction du profil d'exactitude*

(1) Limite de Détection (Ld) : Limite à partir de laquelle une méthode d'analyse permet de confirmer la présence d'un composé sans toutefois délivrer de valeur quantitative
(2) Limite de Quantification (Lq) : Limite à partir de laquelle une méthode d'analyse peut délivrer une valeur quantitative avec une incertitude associée
*(3) Guide Technique d'Accréditation – Analyse de résidus de pesticides et de contaminants organiques dans les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux, les matrices biologiques d'origine animales (**www.cofrac.fr**)*

Laboratoire Etudes et Contrôles - 8, Rue de la Haute Sarrazine - 16 100 COGNAC – France contact@lec-cognac.fr (+33) (0)5 45 82 49 54 www.lec-cognac.fr